



hospitalisation sans prise en charge

Par **rebai**, le **22/09/2012** à **16:34**

bonjour mon oncle atteint d'une tumeur au cerveau a été hospitalisé au CHU du Kremlin Bicêtre pendant 5 jours il devait se faire opérer en urgence seulement chaque jour il remettrait ça demain. Pour cause de place au bloc le 5^e jour on lui a conseillé de quitter l'hôpital et d'attendre une convocation pour l'opérer. Je pense que mon oncle n'a pas de prise en charge. Facture pour les 5 jours 6700 euros. Il doit les payer avant son opération. Je trouve que les médecins se sont bien moqués de lui tout parce que il n'est pas assuré. Je trouve ça inhumain. Il a très mal à la tête. Sa tumeur mesure 8 cm. Le médecin vient de me dire qu'il est prévu pour le bloc le 9 octobre 2012. Normalement si il n'y a pas de changement au bloc, quel sont les droits des malades par le silence. Doit-il payer sa facture avant d'être opéré. Il fait les allers et retours à chaque fois entre la France et l'Algérie avec tous les frais. Existe-t-il un recours pour qu'il se fasse opérer cette fois-ci. Je vous remercie